



Rapport du médecin expert que je considère comme partial

Par **a1973**, le **18/05/2008** à **12:46**

Bonjour,

J'ai été victime d'un accident de la circulation le 26/10/2006, j'étais passager et un véhicule nous a percuté après avoir grillé un stop.

J'ai été victime d'une fracture comminutive de l'humérus et j'ai été hospitalisé pour la réduction de cette fracture. J'ai porté un plâtre jusqu'au 15/01/2007 date de mon hospitalisation afin de procéder à une ostéosynthèse par plaque et neurolyse du nerf radial, opération pratiquée le 16/01/2007. Auparavant j'ai été convoqué par le médecin expert mandaté par l'assurance du chauffeur responsable de l'accident le 15/12/2006. Après son 1^{er} examen il décide de me reconvoquer pour le mois de septembre 2007. Entre temps et avant mon opération non programmée à l'époque

il envoie son compte rendu confidentiel à l'assurance de mon conducteur et l'assurance m'annonce les premières conclusions de ce médecin et me cite les estimations concernant l'IPP et le pressium doloris, respectivement chiffrés de 12 à 17% et 5/7. Après l'opération je contacte un violente algoneurodystrophie, caricatural selon mon chirurgien provoquant des douleurs permanentes et très violentes. Il me revoit le 17/09/2007 et décide de me revoir le 09/04/2008. Mon médecin m'a arrêté jusqu'au 27/06/2008. Je suis toujours souffrant de cette maladie qui limite mon activité, je ne peux plus pratiquer aucun sport, j'ai aujourd'hui une flexion limitée de mon bras droit (je suis droitier), une cicatrice de 20cm avec une plaque que je porterai à vie et une vis qui dépasse et me déforme le coude, et je suis surpris que dans sa conclusion lors de la dernière visite, son rapport mentionne 5/7 pour le P.Dol., et le minimum pour l'IPP soit 12%; ce qui veut dire que ce médecin expert est devin puisqu'à sa première estimation il ne pouvait prévoir toutes les souffrances que j'allais endurer et toutes les conséquences de mon handicap sur ma vie actuelle, je le soupçonne de partialité avec l'assurance mandataire. L'assurance m'a remboursé mes pertes de salaire jusqu'au 26/12/2007 et a annoncé à cette époque que je coutais trop cher et qu'elle arrêtrait ses

versements. Bizarrement après m'avoir convoqué pour avril 2008, le médecin expert signale dans le rapport que je viens de recevoir le 13/05/2008 que j'aurai pu reprendre mon activité le 01/01/2008, vraiment très fort cet expert pour rejoindre la décision de l'assurance. Quels sont mes recours possibles, sachant que réside en Guyane et qu'il est le seul sur place